



VILLE de SAVERNE



Pays de Saverne
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVENANT A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE SAVERNE

ENTRE

- La Commune de SAVERNE représentée par son Maire, M. Stéphane LEYENBERGER;
- La Communauté de communes du Pays de Saverne représentée par son Président, M. Dominique MULLER,

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

ET

- L'Etat représenté par le Préfet de la Région Grand Est et du Bas-Rhin, M. Jean-Luc MARX
- La Région Grand Est, représentée par son Président, M. Jean ROTTNER,
- Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, représenté par son Président, M. Frédéric BIERRY,
- L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par le Président du Conseil Départemental M. Frédéric BIERRY,
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par la Déléguée Territoriale du Bas-Rhin, Mme Adeline JENNER
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, représenté par le Directeur Régional Grand Est, M. Patrick FRANCOIS
- Le groupe Action Logement, représenté par la Directrice Régionale, Mme Caroline MACE
- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, représentée par son Président, M. Jean-Luc HEIMBURGER,
- La Chambre de Métiers d'Alsace, représentée par son Président, M. Bernard STALTER,
- Le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Saverne (PETR), représenté par son Président, M. Stéphane LEYENBERGER,
- L'association des Vitrites de Saverne, représentée par son Président, M. Arsène MEYER,

ci-après, les « **Partenaires** »

AINSI QUE

- Voies Navigables de France, représentées par sa Directrice Territoriale, Mme Marie-Céline MASSON,
- Le CNAM, représenté par son directeur régional Grand Est, M. Jean-Claude BOULY,

ci-après, les **Autres Partenaires locaux**

Article 1. Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme « Opération de revitalisation du Territoire » dans la commune de Saverne. Elle expose l'intention des parties de s'engager dans la démarche du programme et précise leurs intentions réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- Afin de coordonner l'instruction et le suivi des projets, l'État désigne respectivement comme référent régional et référent départemental, Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la Préfecture de la Région Grand-Est, et Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture du Département du Bas-Rhin
- Les collectivités s'engagent à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- Les partenaires financeurs s'engagent à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités, et à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Article 3. Comité de projet

Le comité de projet créé dans le cadre du programme « Action Coeur de ville » dans la commune de projet devient le comité de projet du programme « Opération revitalisation du Territoire » dans la commune de Saverne.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du programme. Il se réunit de façon formelle à minima de façon annuelle. Ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du programme.

Le comité de projet dressera en fin d'exercice budgétaire le bilan des engagements des action.

Un comité de projet élargi pourra être réuni en cas de besoin et pourra associer des partenaires et personnes ressources.

Article 4. Bilan de la phase d'initialisation

4.1 Etudes et/ou diagnostics finalisés

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'oeuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs	Synthèse des conclusions
Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU, étude dans le cadre de l'OPAH-RU et étude dans le cadre du programme local de l'habitat	Urbam Urbitat Le Frene - Equilaterre	CCPS	/	Les études dressent le portrait des habitants du centre-ville de Saverne, ainsi que des facteurs d'attractivité et des freins à l'installation en centre-ville. Elles établissent également l'état des lieux du parc de logements.
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré	Etude opportunités commerciales et recherches d'enseignes	CCI Strasbourg et Bas-Rhin	CCI Strasbourg et Bas-Rhin	/	- Saverne rayonne sur une zone d'influence alimentaire de 62 150 habitants et sur une zone d'influence non alimentaire de 81 818 habitants; - Existence d'un besoin et d'une marge de développement de l'offre commerciale non alimentaire.
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré	Diagnostic et feuille de route pour le commerce	Cabinet Lestoux	PETR	/	- Ville pôle qui a tendance à se paupériser avec une faible part des familles avec enfants et des CSP+ en plus d'une difficulté à

					<p>maintenir sa population ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centralité commerciale bénéficiant d'espaces publics qualitatifs et attractifs mais des entrées de villes avec un bâti vieillissant et dégradé ; - De nombreux équipements et services implantés en centralité ; - Port et espace touristique déconnecté de la centralité par le Canal ; - Présence de nombreux commerces peu qualitatif et développement de la vacance au nord de la centralité ; - Un espace piéton en centre-ville vieillissant.
Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré	Etude sur le cheval en Ville	Cabinet Envirec	Ville de Saverne	/	<ul style="list-style-type: none"> - Un outil de communication interne et externe ; - Un outil d'attractivité touristique, résidentielle, permettant la valorisation du patrimoine et le développement des activités des commerces et artisans locaux.
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la	Schéma de transport	Cabinet MBC	Ville de Saverne	/	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de réseau de transport public urbain

mobilité et les connexions					organisé en "étoile"; - Etude financière avec la mise en œuvre du versement transport.
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Etude sur le transport urbain	Cerema	Ville de Saverne	Banque des Territoires	- Existence d'un public captif à Saverne : intérêt de la mise en place d'un transport urbain ; - Besoin estimé d'une navette de 22 places environ.
Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Etude sur le jalonnement – Cabinet TRAJEO	Cabinet Trajéo	Ville de Saverne	/	- Le taux de congestion est important et le stationnement est difficile dans la zone centre-gare ; - Une liaison douce pourrait être envisagée entre le secteur de la Roseraie et la Grand'Rue afin d'optimiser le stationnement sur la rue de la Roseraie et d'apaiser la circulation route de Paris.
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Etude sur un plan d'attractivité à travers la rénovation urbaine « Saverne 2030 »	Urbitat	Ville de Saverne	/	L'étude envisage plusieurs hypothèses d'aménagements urbains, notamment aux abords du Château, du port de plaisance et du canal, ainsi que du quartier de la Zorn.
Axe 4 – Mettre en	Etude de fonctionnement	Iris Conseil	Ville de Saverne	/	L'étude met en évidence les taux

valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	urbain				de congestion élevés du stationnement, notamment en hyper-centre et dans le secteur gare. Elle envisage également différentes hypothèses pour améliorer la circulation et le stationnement, notamment par une action sur le jalonnement et sur la création d'un parking supplémentaire.
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Schéma Départemental d'Amélioration de l'accessibilité aux publics	Département du Bas-Rhin	Département du Bas-Rhin	/	L'étude dresse le constat des services existants sur le territoire de Saverne en matière de parcours éducatif, de cohésion sociale, de services et prestations de santé, ainsi que d'adaptation du territoire à l'avancée en âge.
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Etude du marché cinématographique de Saverne	Cabinet Hexacom	Ville de Saverne	/	- Le marché potentiel réalisable à Saverne est estimé entre 84 000 et 98 000 entrées ; cette estimation représente une augmentation d'entrées de 20 à 40 % ; - En prenant l'hypothèse d'un taux de

					remplissage de 12% et 25 séances hebdomadaires par salle, la jauge adaptée de ce marché est idéalement de 4 salles et 600 fauteuils ; - La création d'une 3 ^{ème} salle de 50 à 60 places (soit au total 3 salles et 470 places) apparaît ainsi insuffisante ; dans ce cadre, la fréquentation potentielle est comprise entre 80 000 et 93 000 entrées.
--	--	--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

4.2 Etudes et/ou diagnostics encore en cours

Axe	Nom de l'étude ou diagnostic	Maître d'oeuvre de l'étude	Maître d'ouvrage	Financeurs
Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Etude de faisabilité sur la réalisation d'une passerelle entre le parc du Château et le port de plaisance	C & E Ingénierie	Ville de Saverne	Ville de Saverne Etat
Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics	Plan local de santé		Département du Bas-Rhin	

4.3 Conclusions transversales des diagnostics

❖ La situation du Cœur de Ville de Saverne axe par axe :

I. Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

La réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU pour le centre-ville de Saverne s'est inscrite dans un contexte de reconquête de l'attractivité de ce centre-ville et dans le cadre du PLH adopté en décembre 2015.

Le périmètre du centre-ville, tel qu'il a été identifié et pris en compte dans l'OPAH-RU, comporte 1316 logements - soit 21 % du parc communal – accueillant près de 1900 personnes – soit 16 % de la population communale -. Il s'agit d'un parc composé à 91 % d'habitat collectif.

De manière générale, le territoire est globalement attractif dans la mesure où il gagne en population. Cette attractivité est toutefois contrastée puisque, si les communes périurbaines gagnent en population, la Ville de Saverne en perd depuis une dizaine d'années et présente un solde migratoire déficitaire. La Ville de Saverne perd principalement des familles avec enfants qui s'installent dans les communes périurbaines du territoire.

Sur l'intégralité du territoire communautaire, la population est vieillissante. Les plus de 60 ans représentent 24,1% de la population contre 19,7% à l'échelle départementale. En outre, le nombre de ménages de petite taille est en augmentation.

Plus de la moitié des résidents du territoire communautaire travaillent au sein de ce territoire, en très large majorité à Saverne. Les flux se font en majorité à l'intérieur de Saverne ou en direction de Saverne. La Ville de Saverne, et plus largement le territoire communautaire, représente en effet un bassin d'emploi qui capte des actifs en provenance de Strasbourg, de communes proches comme Marmoutier et Bouxwiller, ou encore de la Moselle.

Parmi les flux sortant du territoire communautaire, Strasbourg et l'Eurométropole représente un poids important.

Plus spécifiquement, le centre-ville de Saverne est principalement occupé par de jeunes adultes (la population entre 18 et 39 ans représente 37 % des habitants du centre-ville), alors que les seniors sont peu représentés (seulement 15%). Enfin, on relève que la part des enfants en bas-âge est supérieur à la moyenne communale, ce qui confirme que les jeunes familles quittent le centre-ville plutôt après la naissance du second enfant ou à l'entrée à l'école.

Le « turnover » des familles est plus important en centre-ville. Il est ainsi difficile de les y fixer sur le long terme, notamment lorsqu'elles souhaitent accéder à la propriété.

En outre, 35 % des locataires interrogés lors de la réalisation de l'étude souhaitent quitter leur logement actuel :

- Soit, pour 50% d'entre eux, en raison des prestations du logement (inconfort, loyer trop élevé, surface trop petite)
- Soit, pour 25% d'entre eux, en raison de l'ambiance négative du quartier (incivilités, bruits, manque d'entretien,...)

La perception des habitants vis-à-vis du cadre de vie de leur quartier est toutefois majoritairement positive à 59,3%, notamment grâce à la diversité et au nombre de commerce (84,9% d'opinion favorable), à la qualité et la présence des équipements (scolaires, santé,... - 90,2% d'opinion positive) ou encore à la qualité et la présence de transport en commun (59,3% d'opinion positive).

Les points négatifs mis en avant concernent le stationnement (55,3% d'opinion négative), les conditions de circulation (54,2% d'opinion négative), ainsi que la qualité et la présence des équipements de loisirs (63,7% d'opinion négative).

La perception de la qualité et de la présence des espaces publics est contrastée (54% d'opinion négative contre 46% d'opinion positive).

En outre, en ce qui concerne les facteurs d'attractivité et les freins d'installations dans le centre-ville ancien, les habitants estiment :

- Atouts : proximité du centre-ville (28%), calme (10%), proximité des commerces (7%) ;
- Faiblesses : incivilités (17%), bruits et nuisances sonores (15%), stationnement (14%).

Le centre-ville reste ainsi attractif par le « tout sur place » et le « tout à pied ». On constate que ces résidents utilisent globalement plus les modes de déplacements doux que le reste de la Ville. Malgré tout, 70% des ménages du centre-ville ont au moins une voiture mais seulement 44% d'entre eux ont un parking avec leur logement.

Le centre-ville accueille essentiellement des ménages d'une personne (52,8%) ainsi que des couples sans enfants (20,9%).

De plus, les employés et les ouvriers sont surreprésentés parmi les habitants du centre-ville, respectivement à 13,9% (contre 10,4% dans le reste de la Ville) et à 30% (contre 26,5% dans le reste de la Ville). A contrario, les cadres y sont sous-représentés (7,5% en centre-ville contre 13,6% dans le reste de la Ville).

Les habitants du centre-ville sont donc plus modestes que dans le reste de la commune. Cela se confirme avec le niveau de revenus de ces habitants, beaucoup plus faible que dans le reste de la Ville.

Ainsi, seulement 54,4% des ménages fiscaux y résidant sont imposés contre 63,1% au niveau de la commune. De la même manière, la part des prestations sociales est plus importante dans la décomposition des revenus disponibles (8,5% contre 5,2% à l'échelle communale). Enfin les bénéficiaires des minimas sociaux y sont également plus largement représentés.

Le centre-ville est composé à 91% d'habitat collectif, dont 63% sont occupés par des locataires privés.

Il concentre 50% des petits logements de la commune (studio/T1 et T2 notamment) et qui ne sont, en conséquence, pas adaptés aux besoins des jeunes ménages (couple avec un ou deux enfants). Ce parc apparaît également très majoritairement ancien, édifié avant toute réglementation thermique et faiblement renouvelé. Ainsi, un tiers des résidences principales du centre-ville sont chauffées au « tout électrique » contre 13% seulement à l'échelle communale.

Ce parc se caractérise également par un taux de vacance élevé. Il concentre plus d'un tiers des logements vacants de la commune où un logement sur six est inoccupé. Cette vacance est aujourd'hui perceptible dans le paysage urbain.

Cette vacance structurelle singularise le centre-ville de Saverne. On compte 378 logements inoccupés dans ce périmètre. Plus de 50% de ces logements inoccupés sont concentrés dans 3 rues :

- Grand'Rue : 115 logements vacants
- Rue et Place Saint Nicolas : 47 logements
- Rue des Clés : 40 logements

Plus de la moitié de ces logements sont inoccupés depuis plus de 2 ans. L'indice de dureté de la vacance dans le centre de Saverne s'établit à 10,4, témoignant ainsi d'un parc durablement hors marché et d'un enjeu réel de reconquête de ce parc vacant dans le centre-ville.

La vacance de ce parc s'explique par ses caractères anciens et peu attractifs. Il offre en effet peu ou pas de qualité résidentielle, est dégradé et manque d'entretien. Il présente également des signes d'inconfort important.

Ce parc est détenu très majoritairement par des bailleurs, ce qui peut constituer un élément supplémentaire de fragilité pour la maintenance d'un parc demandant des travaux. La majorité de ces bailleurs sont par ailleurs locaux (40% habitent Saverne et 88% le Bas-Rhin).

La demande locative existe pourtant, émanant d'une clientèle locale avec de faibles ressources (voire de ressources précaires) et recherchant plutôt des petits logements. Les propriétaires sont toutefois frileux à louer à cette clientèle en raison des risques d'insolvabilité. En outre, les logements dont les niveaux de loyers ne correspondent pas à la réalité du marché ne se louent pas.

Le taux de résidences privées potentiellement indignes est plus élevé à Saverne que dans le Département (3,6% contre 2,6%). Les deux tiers de ces résidences seraient situées dans le centre ancien de la Ville, faisant de la lutte contre le mal logement un enjeu réel. Il s'agit avant tout d'un parc ancien (dont 80% est antérieur à 1949), de statut locatif privé, collectif et occupé essentiellement par des ménages ayant des revenus inférieur au seuil de pauvreté Filocom.

Un quart des bailleurs interrogés ont des intentions de travaux dans leurs logements, le budget restant toutefois le principal frein. Un autre quart des bailleurs souhaitent vendre leur bien mais l'état de leur bâtiment est un obstacle majeur à la vente. Enfin, la moitié des bailleurs interrogés souhaitent laisser leur bien en l'état, nécessitant ainsi une action plus volontariste de la collectivité pour rompre cet immobilisme.

Il est possible d'identifier 3 secteurs distincts (cf. carte OPAH-RU en annexe) :

- Secteur proche de la gare, délimité par le canal
- Secteur du centre proche du Château, délimité par la RD1004
- Secteur du cinéma

Le secteur du cinéma, ainsi qu'une partie du secteur de la gare - situé entre les serres, la voie routière et le canal – apparaissent comme étant deux secteurs d'urgence prioritaires.

II. Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

La Ville de Saverne représente un pôle de centralité qui rayonne sur deux zones d'influences distinctes : une zone d'influence alimentaire et une zone d'influence non alimentaire.

La zone d'influence alimentaire rayonne sur 67 communes représentant 62 150 habitants, soit plus de cinq fois la population de la Ville de Saverne.

La zone d'influence non alimentaire regroupe quant à elle 100 communes totalisant 81 818 habitants. Le rapport de 1 à 8 entre taille de la commune et taille de la zone de chalandise est largement supérieur aux ratios habituels (4 à 5), témoignant d'un rayonnement important de la Ville de Saverne.

La Ville perd toutefois en population alors que, dans le même temps, le territoire est en croissance démographique. Cette baisse de population souligne le risque de fragilisation des fonctions de proximité du centre-ville de Saverne en raison de l'insuffisance de densité de population.

En outre, le vieillissement de la population – y compris celle des chefs d'entreprises -, dont l'augmentation est supérieur à celle du Département (+4 points contre + 2,3 points) met en évidence le développement d'une « *senior economy* » et le phénomène de desserrement des ménages.

Le renouvellement de population en centre-ville apparaît également particulièrement élevé, posant des enjeux essentiels d'attractivité de ce centre-ville.

Toutefois, la concentration d'emploi sur Saverne souligne l'attractivité de ce pôle en termes d'emplois et l'enjeu de réponse aux besoins des actifs.

La structure de l'offre commerciale sur la zone démontre l'attractivité de la Ville de Saverne sur ses deux zones d'influences, et plus particulièrement l'attractivité du centre-ville.

Ainsi, sur un total de 276 commerces de moins de 300 m² sur le cœur de l'agglomération (Saverne, Otterswiller, Monswiller et Marmoutier), 234 sont situés à Saverne, soit 85 %.

Le taux de diversité de l'offre commerciale est en revanche seulement de 25% sur Saverne. La faiblesse de ce taux s'explique avant tout par la faible présence d'une offre traditionnelle en équipement de la maison. En comparaison, le taux de diversité commerciale est de 32% à Obernai mais uniquement de 22% à Molsheim.

La densité de commerces alimentaires traditionnels est plutôt forte – 2,67 pour 1000 habitants - en raison de la diversité des magasins d'alimentation générale et spécialisée.

En revanche, la densité en équipement de la population, pour la population de la zone non alimentaire, apparaît dix fois plus faible que la densité moyenne. Cet indicateur révèle un possible besoin de compléter l'offre existante dans ce domaine.

Le périmètre du centre-ville de Saverne s'étend essentiellement le long de la Grand'Rue et sur le haut de la rue Saint-Nicolas, soit un linéaire d'environ 975 mètres. Il comprend 187 commerces et services, soit environ 80% de l'offre commerciale de la Ville. Ce chiffre met en évidence l'importance de la centralité de Saverne dans l'activité économique et la nécessité de maîtriser la périphérisation des activités commerciales.

Le nombre de cellules commerciales vacantes est passé récemment de 7,8% à 9,92%. Il s'agit encore d'un taux de vacance modéré mais qu'il convient de suivre pour éviter une fragilisation du centre-ville.

Le développement des surfaces commerciales représente un point d'attention à surveiller. On décompte en effet 25 Grandes et Moyennes Surfaces de plus de 300 m² (ci-après GMS) sur Saverne, Marmoutier, Monswiller et Otterswiller. Le plancher commercial sur le territoire est estimé à près de 36 000 m², Saverne et Marmoutier ayant chacun près de 15 000 m² de surfaces commerciales, soit 42 % chacun. Par ailleurs, ces surfaces commerciales de GMS sont en augmentation avec le développement conséquent de la zone commerciale de Marmoutier et celle, plus limitée, d'Otterswiller.

Le taux de diversité en GMS pour les 4 pôles est élevé (32,5%), bien que l'offre non alimentaire apparaisse dispersée entre ces pôles et est même réduite à Saverne (seulement 20,3%).

La densité en GSA (Grandes Surfaces Alimentaires) de 296,3 m² pour 1 000 habitants sur la zone d'influence alimentaire souligne un équipement commercial adapté pour satisfaire les besoins de cette population. En revanche, excepté sur le segment jardinerie et brocante/solderie, les densités en GMS sur les secteurs non alimentaires sont très faibles, notamment sur les segments bricolage et électroménager. Ces faibles densités non alimentaires soulignent un besoin de compléter l'offre.

Pour ce qui concerne la zone d'influence non alimentaire, le pôle de Saverne dispose du plancher commercial le plus important. Par ailleurs, 4 pôles extérieurs disposant d'un plancher commercial de 10 à 20 000 m² exercent une attraction sur les ménages de la zone (Ingwiller, Brumath, Wasselone et Sarre-Union), tout comme le pôle régional de Strasbourg.

En termes d'offre commerciale non alimentaire, on dénombre seulement 14 enseignes sur 28 présentes en équipement de la personne sur l'agglomération, dont 50% est située au centre-ville de Saverne. Cette offre commerciale apparaît sous-dimensionnée pour répondre aux besoins d'une zone d'influence de 60 à 80 000 habitants et correspond plutôt à une zone d'influence de 50 à 60 000 habitants. Ce faible niveau d'équipement en enseigne offre donc des marges de développement pour le rayonnement du pôle de Saverne et plus particulièrement de son centre-ville.

Parmi les enseignes présentes, l'offre dans le domaine de l'équipement de la maison apparaît particulièrement sous-calibrée pour répondre aux besoins de la zone de chalandise (seulement 9 enseignes nationales sur 24).

Le pôle dispose en revanche de 6 enseignes parmi les 30 considérées comme étant les plus attractives par les Français.

Si l'emprise de Saverne est importante sur les dépenses alimentaires de sa zone d'influence alimentaire (37,1%), elle est modérée auprès des ménages de la zone secondaire. Surtout, son emprise est faible auprès de l'ensemble de la zone d'influence non alimentaire. La faiblesse de l'offre commerciale en la matière en est vraisemblablement la principale cause.

S'agissant des perspectives d'évolution, on peut estimer que la projection démographique raisonnable (hypothèse moyenne) permettra une augmentation de la zone d'influence de près de 6000 habitants à l'horizon 2025.

En conséquence, les opportunités commerciales seront importantes à l'échéance 2025, notamment dans les domaines de :

- l'habillement : jusqu'à 2000 m² de potentialité, comprenant une moyenne surface et une offre traditionnelle sur la plupart des segments de marchés ;

- l'équipement de la maison : jusqu'à 3500 m², comprenant les segments de l'art de la table/décoration, de l'électroménager ou encore de multi-spécialistes ;
- la culture/loisirs : jusqu'à 3000 m².

Toutefois, au-delà du simple aspect quantitatif, une attention particulière devra être portée sur l'ambiance d'achat. Il sera également nécessaire de surveiller le développement des surfaces commerciales dans la zone d'influence du centre-ville de Saverne, afin que ce développement ne nuise pas à l'attractivité du cœur de ville.

Il existe également un décalage entre l'offre et les besoins en immobilier commercial, avec par exemple une absence de locaux commerciaux supérieur à 200 m² dans « l'espace Premium ».

Par ailleurs, le centre-ville de Saverne souffre d'un renouvellement de sa population important (35%) qui implique d'avoir un niveau d'attractivité élevé, et d'un taux de renouvellement commercial fort (39,4%) qui est un signe d'instabilité commerciale.

Le taux de vacance commerciale (entre 7,8% et 9,92%) et la part des commerces de convivialité en centre-ville (18,1%) confirment la fragilité du centre-ville et l'attention à y porter, notamment pour la partie basse du centre-ville où la vacance est élevée. Des loyers trop importants sont notamment à l'origine de cette vacance commerciale.

De la même manière, la continuité commerciale, la qualité urbaine et architecturale, ainsi que l'ambiance d'achat apparaissent comme des éléments de fragilités à traiter.

Ces éléments sont toutefois plus marqués dans la partie basse du centre-ville qui concentre également les difficultés relatives à l'habitat et aux incivilités.

Saverne souffre également d'un manque de valorisation de son offre économique pour la positionner par rapport aux autres villes en Alsace afin d'attirer les acteurs économiques. Le développement du marketing territorial apparaît ainsi être un enjeu important pour la dynamique du cœur de ville et plus largement du territoire.

Le centre-ville bénéficie en revanche également de points forts conséquents tenant au nombre et à la part de commerces, à la présence d'un marché hebdomadaire et d'une locomotive alimentaire, d'une tertiairisation et d'une diversité commerciale intéressante (respectivement 23% et 28,1%), ainsi que d'une facilité d'accès principalement au sud du centre-ville.

Toutefois, la rupture urbaine que constitue le canal de la Marne au Rhin entraîne la fragilité de la partie basse du centre-ville et ne lui permet pas de mettre en valeur un atout essentiel, le port de plaisance. Celui-ci, qui a à nouveau obtenu le label

Pavillon Bleu en 2019 – seul port de plaisance en Alsace dans ce cas -, accueille chaque année 12 000 plaisanciers.

En outre, les 60 000 cyclotouristes annuels (61 259 en 2018) ne sont pour l'essentiel pas captés par le centre-ville en raison de la configuration de la piste cyclable, d'une signalétique inadaptée et d'une inadéquation de l'offre - voire d'une absence - permettant de les accueillir une ou plusieurs nuitées. La valorisation insuffisante des sites patrimoniaux pour amener les touristes à visiter plus longuement Saverne en est également une des causes.

La capacité à connecter le port de plaisance au centre-ville, ainsi qu'à capter les plaisanciers et les cyclotouristes constituent ainsi un enjeu essentiel pour consolider et développer l'attractivité du centre-ville.

Enfin, l'offre commerciale n'est pas suffisamment adaptée aux cibles potentielles, notamment pour prendre en compte le nombre important d'actifs présents en centre-ville aux heures de sortie du travail et de touristes, ainsi qu'aux nouveaux modes de consommations (e-commerce notamment). Cette insuffisante adaptation révèle également un besoin d'adaptation des commerçants, artisans et TPE au numérique et à la digitalisation.

III. Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Une offre de transport variée mais incomplète :

Dans les relations de Saverne avec l'extérieur, la logique des déplacements est dominée par les liaisons pendulaires avec l'Eurométropole de Strasbourg d'une part, et la Moselle d'autre part.

La Ville est desservie par des infrastructures et services variés que ce soit dans le sens Saverne vers l'extérieur ou l'inverse, avec des infrastructures routières, ferroviaires ou des pistes cyclables.

Ainsi, la Ville est desservie par l'autoroute A4 qui assure la liaison entre Paris et Strasbourg. Elle est également traversée par des routes départementales qui assurent les liaisons avec les villes situées à l'est de Saverne, Strasbourg ou encore la Moselle.

La commune compte en outre une gare TER-TGV qui permet de desservir aisément l'Eurométropole de Strasbourg, ou encore Metz, Nancy et Paris. La gare de Saverne accueille en moyenne 1670 voyageurs dont près de 500 sont savernois. La gare exerce donc un attrait bien au-delà du territoire communal.

De plus, ce transport ferroviaire se double des transports en commun interurbains de la Région Grand'Est.

La Ville est en conséquence particulièrement bien desservie pour relier les principales agglomérations.

Néanmoins, il n'y a aucun système de transport en commun au sein de la ville. En effet, seul un transport à la demande organisé par la Communauté de communes du Pays de Saverne permet de se déplacer à l'intérieur du territoire communal. Cette absence de transport collectif explique que les déplacements sont majoritairement réalisés avec une voiture particulière à Saverne.

La géographie particulière de la Ville, avec notamment un éloignement conséquent des quartiers est avec le centre-ville et l'hôpital, explique également ce mode de transport.

Il existe un public captif à Saverne (personnes âgées, personnes avec des enfants en bas âge ou sans véhicule, personnes à faibles revenus,...) qui constitue la cible à privilégier pour ce transport en commun. On constate en effet qu'il y a seulement 3,03 déplacements/jour à Saverne contre 3,93 déplacements/jour dans le Bas-Rhin. En outre, la part d'immobiles est bien plus élevée à Saverne que dans le Bas-Rhin (21% contre 10%). La mobilité est ainsi un frein pour les jeunes des QPV, notamment à l'emploi.

La mise en place d'une solution de transport en commun permettrait tout à la fois de désenclaver les quartiers les plus éloignés du centre-ville et de générer des flux supplémentaires en direction du centre-ville. La mise en place d'un service de transport en commun et le développement de la mobilité douce contribueraient également à améliorer le cadre de vie et à apaiser la circulation.

Par ailleurs, le schéma intercommunal des itinéraires cyclables en cours d'élaboration met en évidence le potentiel de développement des itinéraires cyclables sur le territoire, notamment entre Romanswiller et Saverne, avec une potentialité de 20 000 nouveaux usagers vélos par an.

- Une circulation à contrôler et à apaiser :

La Ville de Saverne constituant à la fois un bassin d'emploi et bénéficiant d'une gare TER, elle génère de nombreux flux routiers chaque jour. A titre illustratif, la rue de l'Orangerie enregistre un trafic moyen par jour ouvré de 13 100 véhicules.

Cet important trafic entraîne des difficultés de circulation aux heures de pointes, notamment autour du centre-ville sur la RD1004 et à certains carrefours.

La maîtrise de la circulation apparaît donc important pour faciliter l'accès au centre-ville. Jusqu'au 31 décembre 2018, la Ville comptait une réglementation générale de vitesse à 50 km/h, de très nombreux passages à 30 km/h et une zone de rencontre en centre-ville. Depuis lors, la réglementation de vitesse a été simplifiée pour fluidifier et apaiser la circulation. La vitesse générale est de 40 km/h en Ville avec une zone de rencontre en centre-ville.

Le centre-ville a particulièrement évolué. Il comptait précédemment plusieurs zones de circulations : aire piétonne au cœur de la Grand'Rue, zone de rencontre au

niveau de la rue Poincaré et de la rue des Pères, zone 30 pour la rue de la Poste, le quai du Château, la section nord de la Grand'Rue et la rue du Zornhoff.

A ce jour, l'intégralité du centre-ville est en zone de rencontre, à l'exception de la rue de la Gare. La partie entre la rue de la Gare et la rue du Vieil Hôpital sera également intégrée à la zone de rencontre, une fois son réaménagement effectué. Cette intégration permettra, outre la simplification de circulation, de faciliter l'accès aux commerces du bas du centre-ville et de les y intégrer pleinement.

Le développement des mobilités douces depuis et en direction du centre-ville, aujourd'hui limité, permettra également d'apaiser la circulation.

- Une offre de stationnement importante mais à compléter dans certains secteurs :

L'offre de stationnement totale de la Ville de Saverne représente un potentiel de stationnement de 2066 places réparties sur 3 secteurs :

- le secteur Gare compte 790 places
- le secteur Centre compte 889 places
- le secteur Centre-Gare compte 387 places

Cette offre de stationnement est répartie entre stationnement gratuit (63%), payant (28%) et en zone bleue (9%). Afin de permettre le stationnement en centre-ville, celui-ci est principalement payant ou en zone bleue au cœur du centre-ville pour devenir gratuit à mesure que l'on se gare en périphérie.

L'étude de fonctionnement urbain menée par le cabinet IRIS Conseil a révélé des taux d'occupation élevés (et donc un besoin de places nouvelles).

Le taux d'occupation est défini comme le rapport entre le nombre instantané de véhicules sur places autorisées et le nombre de places de stationnement autorisé.

Dans le secteur centre gare, les taux d'occupation des aires de stationnement sont de 86 % à 10h et 83 % à 15h.

Pour ce qui est de la voirie, le stationnement n'est pas plus aisé : l'axe Quai du Canal - rue du Griffon - route de Paris - Grand'rue et rue de la Gare connaît une occupation variant de 95% à 160% à 10h et de 92% à 140% à 15h.

Les autres aires de stationnement du secteur, difficilement accessibles depuis les entrées de ville, atteignent des niveaux d'occupation « satisfaisants » mais sont moins attractives en termes d'accessibilité au centre-ville et risquent d'enclaver les piétons ayant stationné leurs véhicules, notamment les seniors.

Dans ce noyau central, « trouver des places de stationnement autorisé s'avère impossible » selon l'étude. Il apparaît en conséquence nécessaire de compléter

l'offre de stationnement existante pour faciliter l'accès au centre-ville, particulièrement concernant la partie basse du centre-ville.

Afin d'optimiser l'utilisation des parkings, un travail sur le jalonnement est également nécessaire afin qu'ils soient plus facilement identifiés par les usagers.

IV. Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Un patrimoine riche mais qui se dégrade et est insuffisamment mis en valeur :

La Ville de Saverne bénéficie d'un patrimoine historique, naturel et culturel riche et concentré pour l'essentiel en centre-ville ou à ses abords immédiats.

En termes de patrimoine historique situé en plein centre-ville, le Château des Rohan constitue le bâtiment emblématique de la Ville. A celui-ci s'ajoutent notamment des bâtiments reconnus touristiquement comme la Maison Katz datant de 1575, le Cloître des Récollets datant du XIV^{ème} siècle, et l'Eglise Notre-Dame de la Nativité construite au XII^{ème} siècle puis transformée au XIV^{ème} et XV^{ème} siècle.

Ce patrimoine ancien se dégrade, à des degrés divers, et n'est pas totalement ni exploité ni mis en valeur. Ainsi, l'aile nord du Château, d'une superficie de 1150 m² (hors sous-sol), est inoccupée et très fortement dégradée. Une rénovation complète doit être effectuée pour que cette partie du Château puisse être exploitée. Son emplacement idéal, son caractère emblématique et sa superficie en font un espace à fort potentiel commercial, touristique ou culturel, seulement freiné par le coût des travaux à réaliser en amont.

En outre, le Cloître des Récollets accueille actuellement quelques artistes et l'Office de Tourisme doit également s'y installer. Il reste malgré tout sous-occupé et son jardin peut davantage être mis en valeur. Des travaux sont aussi à prévoir pour que ce bâtiment puisse être intégralement exploité.

La Ville dispose également d'autres bâtiments patrimoniaux aujourd'hui inexploités parce que méconnus et qui pourraient être valorisés. L'exemple du bâtiment des anciennes écuries du Château des Rohan – l'actuel école de musique communale – en est une parfaite illustration.

De manière générale, l'absence de signalétique et de communication propres à ces édifices historiques est un frein à leur rayonnement et à leur attractivité.

- Une offre culturelle variée mais qui peut être optimisée :

La Ville de Saverne dispose également d'une offre culturelle riche et variée. Le Château des Rohan accueille le relais culturel de l'Espace Rohan, avec sa salle de spectacle Jean-Louis-Barrault pouvant accueillir près de 500 spectateurs tout au long de la saison culturelle, ainsi que le Musée de Saverne, avec la section Louise Weiss, la collection archéologique et le fonds d'art et d'histoire. Les spectacles de l'Espace Rohan comptent plus de 40.000 spectateurs par an, dont près de 50 % sont

extérieurs à la Communauté de communes et près de 20 % en provenance de Moselle. Un contrat d'objectifs pluriannuel est passé dans ce domaine avec le Conseil départemental.

Une école de musique communale accueille également des élèves de près de 70 communes à plus de 20 km à la ronde.

Par ailleurs, la Ville de Saverne organise chaque année, directement ou en partenariat, de très nombreuses manifestations, dont certaines accueillent plusieurs milliers de visiteurs. A titre d'exemples, on citera :

- La fête de la bière qui a accueilli plus de 15 000 personnes en août 2018 ;
- Le spectacle « Si Saverne m'était contée » qui a accueilli près de 6000 spectateurs en juillet 2019.

Des concerts et animations sont par ailleurs organisés tout l'été au port de plaisance et bénéficient d'une affluence importante.

La richesse et la diversité de cette offre culturelle sont toutefois freinées par une insuffisante mise en valeur tenant à plusieurs facteurs :

- Une stratégie de communication et de promotion insuffisante et insuffisamment coordonnée entre les différents acteurs culturels du territoire qui nuit à son efficacité ;
- Une offre numérique marginale qui n'est pas adaptée aux besoins contemporains.
- Un espace public de qualité mais vieillissant et à requalifier :

La Ville de Saverne comporte quatre zones de centralités :

- Un secteur comprenant le parc du Château et ses abords, le port de plaisance et le champ de foire ;
- Un secteur correspondant à la zone piétonne commerciale jusqu'à l'écluse ;
- Un secteur gare/Roseraie débutant au niveau de l'écluse ;
- Un secteur cinéma.

Le secteur du Château et du port de plaisance bénéficie d'une identité et d'un paysage remarquable. Il souffre toutefois de la déconnection entre le Château et le port de plaisance qui nuit à son dynamisme. L'absence de liaison directe empêche également une mise en valeur du parc du Château et la requalification du parc du Château et du champ de foire.

Le secteur commercial comprend un espace piéton accueillant mais vieillissant. Le réaménagement de la place du Château, dont les travaux se sont terminés en 2017,

ainsi que celui de la rue des Clés ont déjà contribué à moderniser cet espace. Il manque toutefois encore des aménagements qualitatifs destinés à accueillir touristes et consommateurs, notamment pour répondre à leurs attentes numériques. L'arrivée du très haut débit courant 2019 devrait en faciliter la mise en œuvre.

Le secteur gare/roseraie est celui présentant le plus de fragilité que ce soit au niveau de la dégradation de l'habitat, de la vacance commerciale ou de l'accessibilité. Ce secteur est marqué aujourd'hui par la rupture réalisée par l'écluse du canal, et par la fin de la zone de rencontre. Ces deux éléments, couplés aux fragilités de l'habitat et du commerce, font de cette zone un espace à requalifier et à réaménager afin de créer une continuité visuelle et qualitative avec le secteur commercial situé au-dessus de l'écluse et qui a déjà bénéficié d'un réaménagement.

Enfin, les quatre entrées de ville structurantes et le carrefour Saint-Nicolas bénéficient d'un cadre visuel intéressant pour les arrivants. Elles souffrent toutefois globalement d'un manque d'aménagement urbain qualitatif pour mettre en valeur l'environnement favorable de la Ville et créer une vitrine de la centralité. L'entrée de la Grand'Rue en provenance du col de Saverne est particulièrement significatif en la matière, avec un traitement routier lourd et des parapets opaques qui masquent la « skyline » positive.

V. Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

La Ville de Saverne est la ville centre d'un large territoire. Elle est la principale ville de la Communauté de communes du Pays de Saverne qui compte 35 communes et 36 300 habitants, ainsi que du PETR du Pays de Saverne qui compte 118 communes et 90 000 habitants.

Ainsi, la Ville de Saverne assume un rôle de centralité qui fait qu'elle concentre sur son territoire les équipements et services publics. Cela est d'autant plus marqué que de nombreuses communes alentours ne disposent pas, en grande majorité, de ces équipements et services. Saverne en assume donc le poids bien au-delà de son seul territoire communal.

La Ville dispose de nombreux services et équipements, dont la plupart sont situés directement en centre-ville ou à proximité immédiate, notamment dans le quartier du Zornhoff.

Chef-lieu d'arrondissement, Saverne concentre en premier lieu des services publics de l'Etat. On y trouve ainsi la sous-préfecture, une trésorerie et les services fiscaux ou encore un tribunal de grande instance. La Ville prend également en charge la mission relative aux documents d'identité pour ses administrés et ceux des communes voisines. Elle abrite également en son sein un centre éducatif fermé.

Saverne bénéficie également de la présence de nombreuses administrations, dont la plupart sont concentrées au sein du quartier du Zornhoff, à proximité immédiate du port de plaisance et du centre-ville. On y trouve ainsi le siège de la Communauté

de communes du Pays de Saverne, du PÉTR du Pays de Saverne ou encore de la Mission Locale. Elle abrite aussi une maison de l'emploi et de la formation où sont notamment présents Pôle Emploi et la CPAM. Enfin, la Région Grand'Est et le Département du Bas-Rhin ont également des antennes locales à Saverne. Celles-ci ne sont pas actuellement situées à proximité immédiate du centre-ville. Le Département a toutefois un projet de création d'une Maison du Département dans le quartier du Zornhoff qui visera à centraliser l'ensemble de ses services du territoire dans ce lieu et qui comprendra également une maison du bien-être et une maison des aînés. La Région Grand'Est a aussi pour projet d'installer sa Maison de la Région en centre-ville au niveau de la rue de la Gare.

En termes d'enseignement, la Ville est dotée de nombreux établissements jusqu'au secondaire. On compte ainsi quatre écoles maternelles publiques et une école maternelle privée (dont deux en centre-ville), ainsi que deux groupes scolaires pour le primaire (dont l'un situé en centre-ville). Pour le secondaire, où les élèves viennent de tous le territoire, la Ville dispose de deux collèges et trois lycées.

L'offre d'enseignement apparaît complète jusqu'au secondaire. Elle offre en revanche très peu de possibilités au-delà puisque l'on ne compte qu'un Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI) et un Centre de Formation des Apprentis. Cette absence d'offre de formation supérieure contraint les habitants du territoire à aller à Strasbourg pour se former et constitue un frein majeur à l'attractivité du territoire.

Saverne abrite par ailleurs un hôpital civil dont le ressort concerne une population de près de 110 000 habitants. En outre, la Ville dispose d'un CCAS communal et accueille deux structures à destination des séniors. Dotée d'un centre socio-culturel communal, Saverne bénéficie également d'une maison de l'enfance (comprenant un multi-accueil, LIAJE, LAEP et d'une crèche familiale) et de micro-crèches privées.

Enfin, la Ville dispose également de nombreux services et équipements culturels, dont la quasi intégralité bénéficie à un public provenant au-delà du territoire communal : bibliothèque, école de musique, spectacles de l'espace Rohan, musée et cinéma.

C'est également le cas des nombreux équipements sportifs (complexe sportif du Haut-Barr, Coséc des Dragons et des Sources, DOJO, stade du Haut-Barr et sa piste d'athlétisme, stade Fetter) qui bénéficie à un public, notamment scolaire, en provenance de tout le territoire communautaire, mettant là encore en évidence le rôle de centralité de Saverne. Ces équipements sportifs sont toutefois vieillissants et ont besoin de travaux de réhabilitation importants, voire d'une reconstruction totale pour les équipements les plus anciens et dégradés.

Ces équipements et services culturels ont globalement une fréquentation très importante. Ils nécessitent par contre d'être modernisés, notamment pour les faire entrer pleinement dans l'ère numérique de laquelle ils sont aujourd'hui presque complètement absents, que ce soit en termes de communication ou d'offres de services.

Le cinéma souffre lui d'une fréquentation et de résultats continuellement en baisse (59 500 entrées en 2018 contre 65 040 en 2017). L'absence d'une 3ème salle permettant une programmation plus adaptée à l'attente des clients constitue l'élément central de cette fragilité, couplée au développement de l'offre cinématographique des territoires voisins. L'étude de marché réalisée montre cependant la pertinence de la création d'une 3ème salle avec un potentiel d'entrées compris entre 80 000 et 98 000 entrées, selon la taille de cette nouvelle salle.

La présence et le maintien de l'ensemble de ces services en centre-ville constitue un enjeu majeur essentiel pour l'attractivité et la dynamique du cœur de ville. L'implantation de nouveaux services et équipements, dans le domaine de l'enseignement et de la culture notamment, contribuerait également pleinement à accroître son attractivité.

❖ Conclusion transversale du diagnostic :

La partie haute du centre-ville jusqu'à l'écluse est de qualité - bien que vieillissante – en concentrant l'essentiel des équipements et services. Son réaménagement a en outre déjà été entamé avec les travaux de la place du Château et de la rue des Clés. Elle présente toutefois un habitat dégradé et vacant au-dessus des commerces, ainsi qu'un mauvais état et une inutilisation de certains bâtiments historiques (aile nord du Château des Rohan, cloître des Récollets). Leur réaménagement et leur exploitation constitue un enjeu majeur pour l'attractivité du centre-ville.

La partie basse du centre-ville, située en dessous de l'écluse, concentre l'ensemble des difficultés que l'on retrouve dans le cœur de ville de Saverne. Un habitat très fortement dégradé, vacant, dans lequel vit une population à très faibles revenus et qui souffre d'incivilités. Les commerces sont plus fragiles dans cette zone et la vacance y est plus importante. Par ailleurs, la partie basse du centre-ville n'a pas encore bénéficié de réaménagement de la même manière que la partie supérieure du centre-ville. Renforcer cette partie du centre-ville, pour sortir du cercle vicieux qui s'installe, constitue également un enjeu essentiel du cœur de ville.

Enfin, le port de plaisance et le canal de la Marne au Rhin constituent des atouts formidables avec 12 000 plaisanciers et plus de 60 000 cyclotouristes par an, mais ils sont insuffisamment exploités à ce jour. La déconnexion du port de plaisance avec le centre-ville est un frein important. Le développement du port de plaisance, en termes d'équipements et de services notamment, rayonnerait sur l'intégralité du centre-ville et apparaît ainsi être une priorité.

❖ Les atouts, faiblesses, besoins et opportunités du Cœur de Ville de Saverne :

- I. Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Le premier atout du centre-ville de Saverne réside dans sa taille humaine prisée par les jeunes ménages avec la possibilité du « tout à pied » et du « tout sur place ». Bien desservi, il concentre de nombreux équipements et services publics, mêle patrimoine architectural et culturel, bénéficie d'une vitalité associative et d'un dynamisme économique et touristique. Saverne constitue en outre un bassin d'emploi sur le territoire.

La principale faiblesse du cœur de ville réside dans la perte de population qu'il subit, notamment des familles avec enfants qui quittent le centre-ville pour s'installer dans les communes périphériques et pour lesquelles le « turnover » est important. En outre, les logements sont anciens, le parc est souvent vacant et peu attractif et un besoin d'amélioration du parc privé est identifié.

L'existence d'une demande locative constitue par ailleurs une véritable opportunité pour remédier à la problématique des logements anciens et dégradés, attirer des investisseurs et offrir des logements adaptés à la demande des jeunes ménages notamment.

La principale menace pour ce centre-ville réside dans le risque de paupérisation de sa population, notamment dans les secteurs gare et cinéma.

II. Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

Dans le cadre de cet axe, le principal atout du centre-ville est d'avoir une centralité commerciale bénéficiant d'espaces publics attractifs, ainsi que de nombreux équipements, commerces et services. L'importance de la zone de chalandise non alimentaire (81 818 personnes), ainsi que la concentration d'emploi sur Saverne, constituent également des atouts importants.

La faiblesse du centre-ville repose sur l'existence de cellules vacantes au sein d'un bâti dégradé en entrée de ville et la présence de nombreux commerces peu qualitatifs au nord. En outre, l'espace piéton du cœur de ville est vieillissant et la partie basse du centre-ville est déconnectée et concentre les problématiques en matière d'habitat, de commerce et d'aménagement. De plus, la déconnexion du port de plaisance et de l'espace touristique de la centralité représente une faiblesse à remédier. Enfin, l'insuffisance de l'offre commerciale non alimentaire est à la fois une faiblesse et une opportunité à saisir.

La vacance commerciale, notamment dans la partie basse du centre-ville, représente une menace pour le cœur de ville qu'il convient de traiter, notamment pour éviter toute contagion à la partie supérieure du centre-ville.

Les quelques 12 000 plaisanciers et 60 000 cyclotouristes qui passent par Saverne représentent des opportunités pour la vitalité du cœur de ville. La projection démographique positive du territoire et les opportunités commerciales de développements sont également des opportunités qu'il convient de capter pour le cœur de ville.

III. Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Le cœur de ville de Saverne bénéficie d'une offre de transport variée pour arriver à Saverne (A4, TER, bus,...), d'une offre de stationnement importante (2200 places réparties en 3 secteurs) et de zones de circulation apaisées.

Malgré cela, le stationnement en hyper centre-ville est difficile et il y a des retenues de files sur la RD1004 aux heures de pointes. La distance importante entre le quartier est et l'hôpital constitue une faiblesse supplémentaire. Enfin, la faiblesse du nombre de déplacements dans Saverne montre l'existence d'un public captif pour lequel l'absence de solution de transport en commun constitue un handicap et représente une opportunité de créer de nouveaux flux vers le centre-ville.

IV. Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Saverne bénéficie d'un patrimoine riche, d'une offre culturelle et de services en centralité, ainsi que de nombreuses animations tout au long de l'année. Le réaménagement de la place du Château et l'extension de la zone de rencontre sont également des atouts du cœur de ville.

Toutefois, l'espace piétonnier est vieillissant et se dégrade, tout comme l'habitat. L'insuffisante mise en valeur du patrimoine, les entrées de ville peu qualitatives et le difficile accès au port de plaisance et au champ de foire, sont également des faiblesses du centre-ville.

La dégradation de ce riche patrimoine, notamment l'aile nord du Château des Rohan, constitue une menace pour l'attractivité du cœur de ville. A contrario, sa rénovation et sa valorisation constituent une opportunité considérable pour le dynamisme de ce cœur de ville.

V. Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

Pour ce qui concerne cet axe, la force du centre-ville de Saverne réside dans son statut de ville-centre pour le territoire et dans la concentration de la majorité des administrations, services et équipements.

Toutefois, sa faiblesse réside dans une offre d'enseignement supérieur faible, ainsi que dans la difficulté du territoire de manière globale, dans la mesure où un nombre important de communes n'ont pas de structures d'accueil collectif en matière de parcours éducatif.

Le maintien de ces administrations et services en centre-ville représente un enjeu considérable et une menace à surveiller. A contrario, le développement d'une offre d'enseignement supérieure située en cœur de ville représente une opportunité essentielle à saisir.

❖ Les objectifs de redynamisation du Cœur de Ville de Saverne :

En réponse à ces enjeux, les objectifs globaux de redynamisation du cœur de ville de Saverne consistent en premier lieu à redensifier ce centre-ville et à y attirer une population en capacité de consommer par la rénovation qualitative des logements. Il s'agit également de lutter contre la paupérisation de la population et de favoriser la mixité sociale en centre-ville.

Il s'agit en second lieu d'améliorer l'aménagement de l'espace public pour le rendre plus attractif et en faciliter l'accès. En outre, il est également question de désenclaver les quartiers éloignés afin de générer de nouveaux flux vers le centre-ville et attirer le public captif en centre-ville.

En troisième lieu, un objectif essentiel consiste à valoriser les atouts que sont le canal et le port de plaisance en développant ce dernier et en captant d'avantage les nombreux plaisanciers et cyclotouristes en cœur de ville.

Il s'agit en quatrième lieu de développer l'offre commerciale non alimentaire et d'attirer les enseignes afin d'offrir une offre commerciale qualitative et quantitative en centre-ville. De plus, les objectifs comprennent aussi la valorisation des atouts économiques, commerciaux et touristiques de Saverne auprès des acteurs économiques, ainsi que la maîtrise du développement des activités commerciales périphériques pour éviter une concurrence néfaste au territoire.

Enfin, il s'agit également de développer l'offre d'enseignement supérieur et de maintenir les administrations et services en cœur de ville.

Certains de ces objectifs globaux se déclinent plus spécifiquement dans les trois sous-secteurs qui ont été identifiés : le secteur du port de plaisance, la partie basse du centre-ville (située en dessous de l'écluse) et la partie haute du centre-ville (située au-dessus de l'écluse).

Dans le secteur du port de plaisance, les objectifs consisteront plus précisément à connecter pleinement le port au centre-ville, à développer l'offre en services, équipements et infrastructures, et enfin à développer l'offre à destination des cyclotouristes et des plaisanciers.

Dans la partie basse du centre-ville, les objectifs seront tout d'abord de remédier à la rupture urbaine de l'écluse et d'intégrer pleinement cette partie basse au cœur de ville. Il s'agit ensuite de densifier cette zone et de favoriser une offre d'habitat plus qualitative. Enfin, il est question de lutter plus spécialement contre la vacance commerciale, afin notamment d'éviter toute contagion à la partie supérieure du centre-ville.

Dans la partie haute du centre-ville, l'objectif premier sera de mettre en valeur le patrimoine et de réexploiter le patrimoine dégradé, au premier rang duquel figure l'aile nord du Château des Rohan. Il s'agit ensuite de moderniser et valoriser l'offre culturelle afin d'attirer et maintenir les touristes en centre-ville.

Article 5. Stratégie de redynamisation - Réponse aux conclusions du diagnostic

La phase d'initialisation et les études ont permis de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du cœur de ville. La stratégie de redynamisation vise ainsi à maximiser ces atouts et à résorber ses principales faiblesses.

La stratégie de redynamisation du cœur de ville de Saverne s'inscrit dans un secteur d'intervention unique qui comprend l'intégralité du cœur de ville jusqu'à l'hôpital (cf. article 4). Des sous-secteurs stratégiques ont toutefois été identifiés dans lesquels des objectifs et des actions spécifiques seront développés. Il s'agit du secteur de la partie basse du centre-ville, du secteur du port de plaisance et du secteur de la partie supérieure du centre-ville.

La stratégie de redynamisation vise, de manière générale, à redensifier ce cœur de ville, à mieux capter les flux existants et à générer de nouveaux flux à destination du centre-ville, ainsi qu'à développer et améliorer l'offre commerciale, touristique et en matière de services et équipements.

Ces objectifs globaux se déclinent dans l'intégralité du secteur d'intervention. Toutefois, certains objectifs seront plus particulièrement approfondis dans les sous-secteurs stratégiques d'intervention.

❖ Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- Rénovation de logements :

En matière d'habitat, la stratégie de redynamisation vise à attirer en centre-ville une population en capacité de consommer (familles et cadres notamment), à lutter contre la paupérisation de la population du centre-ville et à favoriser la mixité sociale. Pour ce faire, la rénovation des logements dégradés afin d'offrir un habitat plus qualitatif est une priorité importante qui se poursuivra entre 2020 et 2023, via l'OPAH, le programme OSCAR, la réalisation d'un logement de transition et l'installation de domotiques à la résidence des Marronniers. Cette rénovation passe également par un accompagnement et une orientation des investissements des opérateurs privés.

- Action coercitive et aide financière complémentaire :

Un axe plus proactif et coercitif sera mis en œuvre pour les immeubles de la rue de l'Oignon située dans la partie basse du centre-ville. La rénovation des immeubles de cette rue, particulièrement dégradés aujourd'hui, apparaît en effet stratégique et potentiellement comme un levier pour la dynamique du bas du centre-ville. Une aide financière supplémentaire destinée à faciliter le déclenchement des travaux, sur le principe d'une plateforme d'initiative locale, sera mise en place. La mise en œuvre, le cas échéant, des volets RU et ORI de l'OPAH est également envisagée dans ce secteur. Pour cela, la création d'une société d'économie mixte locale

(SEML) ou d'une société d'économie mixte (SEM) destinée à mettre en œuvre ces actions, et dont l'objet porterait sur l'habitat et le commerce, apparaît nécessaire.

❖ Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

- Attirer les enseignes et développer l'offre commerciale non alimentaire :

En matière économique et commerciale, la stratégie consiste d'abord à attirer les enseignes et à développer l'offre commerciale non alimentaire, deux domaines dans lesquels l'offre est insuffisante aujourd'hui. Il s'agit également de réussir à adapter l'offre et de proposer une offre répondant aux besoins contemporains des consommateurs, notamment en matière de numérique et d'e-commerce. Cela passe notamment par la création d'une application commerciale et touristique, ainsi que par un accompagnement des artisans à la transition numérique.

- Marketing territorial :

Il s'agit ensuite de valoriser les atouts économiques et commerciaux du territoire, dans le cadre du développement de la stratégie de marketing territorial, pour attirer d'avantage les acteurs économiques et anticiper les cessions de locaux d'entreprises pour réduire la vacance commerciale. La réalisation d'un support de promotion économique et commerciale et le développement d'un outil de gestion des locaux d'entreprises correspondent à cette stratégie.

- Lutte contre la vacance commerciale :

La lutte contre la vacance commerciale, dont la résurgence actuelle est source d'inquiétude, constitue aussi un axe stratégique fort. La mise en place de la taxe sur les vitrines vacantes, ainsi que d'une boutique à l'essai – via la SEML déjà évoquée – répondent à cet objectif.

- Maîtriser la périphérisation des activités commerciales :

En outre, il est nécessaire de maîtriser la périphérisation des activités commerciales à l'échelle communautaire, afin d'éviter toute concurrence néfaste à la dynamique du cœur de ville.

- Etude sur le développement d'un cluster fluvestre :

Enfin, une étude doit être réalisée en 2020 sur la possibilité de développer l'activité économique liée au canal autour d'un « cluster » fluvestre qui, le cas échéant, participerait à l'attractivité du cœur de ville.

- Capter les plaisanciers et les cyclotouristes :

En matière touristique, la stratégie consiste essentiellement à capter les plaisanciers et les cyclotouristes afin qu'ils visitent plus longuement le centre-ville, voire passent une ou plusieurs nuitées supplémentaires à Saverne. Cela passe notamment par le

développement d'une offre à destination de ce public et d'aménagement qui leur est destiné. La mise en place de bornes d'informations à des endroits stratégiques (écluse, gare, port de plaisance et office de tourisme), d'une statue à réalité virtuelle augmentée, ainsi que le développement d'une offre d'habitat insolite sur l'eau y contribueront.

Le développement du port de plaisance, de ses équipements et services, constitue également un axe stratégique afin d'attirer des touristes supplémentaires.

Enfin, le développement de l'identité touristique de Saverne (« Saverne, la bonne surprise ») permettra de valoriser l'offre existante et de générer de nouveaux flux touristiques.

❖ Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Création d'un parking en périphérie de l'hyper-centre :

En matière d'accessibilité, de mobilité et de connexions, la stratégie de redynamisation consiste à optimiser l'utilisation des parkings et à compléter l'offre de stationnement existante pour faciliter l'accès au centre-ville, notamment pour sa partie basse avec la création en 2020 d'un parking au 44 route de Paris.

- Transport urbain :

Il s'agit également de donner accès, dès 2021, à une offre de transport en commun permettant de désenclaver les quartiers éloignés et ainsi, d'attirer le public captif en cœur de ville et de générer des flux supplémentaires vers le centre-ville. Le développement des mobilités douces s'inscrit également dans cette logique. A cet effet, le schéma intercommunal des itinéraires cyclables, prévoyant l'aménagement à court, moyen et long terme d'itinéraires cyclables, est en cours d'adoption et permettra de proposer une alternative douce aux déplacements de faible distance/intra-muros.

- Extension de la zone de rencontre :

Enfin, l'extension de la zone de rencontre doit permettre d'améliorer le cadre de vie, d'apaiser la circulation et d'accroître la sécurisation des usagers piétons et cyclistes. Ces aménagements permettront également de favoriser la cohabitation des modes de transport dans un espace contraint, le tout dans une logique de trame verte et bleue. En ce sens, l'extension de la zone de rencontre en bas du centre-ville (entre la rue du vieil hôpital et la rue de la gare) a été réalisée en 2019 et celle du quai du canal sera aménagée en 2020.

❖ Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Aménagement de l'espace public :

En ce qui concerne la mise en valeur des formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, la stratégie consiste de manière globale à poursuivre l'aménagement de l'espace public en le rendant plus agréable et attractif. Il s'agit ainsi, tout d'abord, de requalifier et réaménager la partie basse du centre-ville et de remédier à la rupture urbaine que constitue l'écluse. Le réaménagement du bas de la Grand'Rue en 2019 s'intègre dans cette stratégie.

- Création d'un parcours de santé inclusif :

La création d'un parcours de santé inclusif dans le jardin Arth et l'installation de wifi en centre-ville rejoignent aussi cet objectif de rendre l'espace public plus agréable et attractif.

- Valorisation du port de plaisance et aménagement du quai du canal et de l'écluse :

Il s'agit ensuite également de valoriser la voie d'eau et les berges, ainsi que les quais. Le port de plaisance constitue un atout majeur de l'attractivité du cœur de ville qu'il faut connecter pleinement au centre-ville. Le réaménagement du quai du canal en 2020 répond à l'ensemble de ces objectifs.

- Réaménagement des entrées de ville :

Enfin, il s'agit de réaménager les entrées de ville et le carrefour de la place Saint-Nicolas pour en faire des vitrines accueillantes de la Ville et inciter les voyageurs à se rendre en centre-ville.

- Mise en valeur du Château des Rohan et du cloître des Récollets :

En matière de patrimoine, l'objectif majeur consiste à valoriser et exploiter pleinement le potentiel d'attractivité du Château des Rohan. A cet effet, la réhabilitation de l'aile nord du Château, pour y accueillir notamment de la formation, apparaît prioritaire. La mise en valeur et l'occupation du Cloître des Récollets par l'office du tourisme répond aussi à cette volonté de valoriser le patrimoine existant. Ses deux bâtiments bénéficient en effet d'une localisation exceptionnelle en plein cœur du centre-ville à même de générer des flux importants.

❖ Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Ouverture d'une antenne du CNAM :

En matière d'équipements et de services publics, d'offres culturelles et de loisirs, l'orientation stratégique essentielle consiste tout d'abord à compléter l'offre existante. Le premier pilier de cette stratégie repose sur la réhabilitation de l'aile nord du Château, dont le projet d'accueil d'une antenne du CNAM est essentiel pour

l'attractivité du cœur de ville et permettra d'offrir dès septembre 2020 une offre d'enseignement supérieure en cœur de ville.

- Création d'un équipement sportif :

Le second pilier de cette stratégie consistera à créer un nouvel équipement sportif et culturel en centre-ville, ainsi qu'à moderniser les équipements existants, notamment pour les adapter au numérique.

- Maintenir l'offre culturelle et de services :

Il s'agit ensuite de maintenir et pérenniser l'offre culturelle et de loisirs ainsi que les administrations et services existants en cœur de ville. La création d'une Maison de la Région, d'une Maison du Département (comprenant une Maison des Aînés et une Maison du bien-être) et d'une maison des services publics répondent parfaitement à cette stratégie.

- Création d'une société publique locale pour la gestion du cinéma :

Enfin, la création d'une société publique locale pour gérer à partir de fin 2020 le cinéma doit permettre d'assurer la pérennité de l'offre sur le territoire. Une étude pour la création d'une troisième salle permettra de vérifier la faisabilité d'une telle opération qui répondrait à un véritable besoin économique pour la viabilité du cinéma. Cela permettrait également d'améliorer la programmation au bénéfice des spectateurs.

❖ Stratégie relative à la partie basse du centre-ville

La partie basse du centre-ville, située en dessous du niveau de l'écluse, concentre l'ensemble des difficultés que l'on retrouve dans le cœur de ville de Saverne. En conséquence, la stratégie de redynamisation attache une attention forte autour de ce secteur et les actions y sont particulièrement concentrées. Il s'agit également par ce biais d'éviter toute contagion à la partie supérieure du centre-ville, aujourd'hui plus épargnée par les problématiques de vacance et de dégradation notamment. Pour ce faire, l'accent sera mis sur la réhabilitation de l'habitat (par la mise en œuvre des volets RU et ORI de l'OPAH rue de l'Oignon et la création d'une SEML pour la réalisation), sur l'aménagement de l'espace public – que ce soit en termes d'aménagement urbain (par l'extension de la zone de rencontre au bas de la Grand'Rue) et d'accessibilité (par la création d'un parking au 44 route de Paris) -, ainsi que sur la lutte contre la vacance commerciale (par l'instauration de la taxe sur les vitrines vacantes et la création d'une boutique à l'essai). La valorisation du site du parking du vieil hôpital, pour y accueillir une activité propice à générer des flux supplémentaires, est également envisagée sous réserve de pouvoir recréer à proximité de la gare le stationnement supprimé. Le réaménagement du quai du canal et de l'écluse contribuera également à remédier à la rupture urbaine que subit la partie basse du centre-ville avec sa partie supérieure.

❖ Stratégie relative au port de plaisance et au canal

Le port de plaisance et le canal constituent quant à eux des atouts du cœur de ville qu'il s'agit de valoriser et de développer afin qu'ils rayonnent sur l'intégralité du cœur de ville. Pour cela, il s'agit tout d'abord d'intégrer et de connecter pleinement le port de plaisance au centre-ville par le réaménagement du quai du canal. La réalisation d'une passerelle entre le parc du Château et le port, dont l'étude de faisabilité est en cours, permettrait d'aller plus loin encore et d'envisager une valorisation supplémentaire du parc du Château et du champ de foire. Il s'agit ensuite de développer l'offre à destination des plaisanciers et des cyclotouristes afin de les capter plus largement qu'aujourd'hui en cœur de ville, notamment par le lancement d'un appel à projets d'habitat insolite sur l'eau. Il est également question de développer le port de plaisance dans son versant touristique mais également économique. La réalisation d'une étude permettant d'établir le potentiel de développement d'un cluster fluvestre répond à cet objectif.

❖ Stratégie relative à la partie haute du centre-ville

La stratégie autour du centre-ville historique est en premier lieu axée sur la mise en valeur du patrimoine existant et la réexploitation du patrimoine dégradé. Il s'agit au premier chef de rénover l'aile nord du Château des Rohan, dont le potentiel pour exercer un effet levier sur l'attractivité du cœur de ville est important. Il s'agit en second lieu d'améliorer l'offre commerciale non alimentaire et l'adapter aux besoins contemporains, notamment en matière d'e-commerce et de numérique. Enfin, il est question de moderniser, développer et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale pour attirer et maintenir les touristes en centre-ville.

❖ Stratégie relative aux thématiques transversales :

○ Santé :

La santé est une thématique qui sous-tend plusieurs actions sous différentes formes. En effet, le logement de transition (axe 1) doit permettre à des occupants en perte d'autonomie de prolonger leur indépendance. Le parcours inclusif du jardin Arth (axe 4) étend quant à lui le champ des handicaps auxquels il apportera une réponse de bien-être. A proximité du jardin, un nouvel équipement sportif (axe 5) offrira à tout public des un vaste panel d'activités sportives. Complémentaire aux équipements, la politique d'aménagement des espaces urbains (axe 4) vise à davantage de végétalisation à l'instar du quai du canal ou de la rue des églises (projet ACV 2018) : la réécriture paysagère (végétalisation) engagée apporte une dimension plus apaisée et conviviale à la ville et propice au bien-être et aux promenades. Autre lieu destiné à favoriser la santé, le port de plaisance (projet ACV 2018 et à venir – axe 2) offre un lieu de promenade et de rencontre prisé par le public du territoire : il est aujourd'hui identifié comme un spot « santé et culture ». Enfin, le projet de transport électrique (axe 3)

permettra un accès direct à l'hôpital (quartier Ouest) notamment pour le public fragile et captif (étude transport Cerema 2019) du QPV des Gravières (quartier Est).

- Tourisme:

La thématique touristique transparait à travers les différentes actions. Ainsi en premier lieu l'aménagement du port de plaisance et l'installation d'un habitat insolite (axe 2) visent à capter plaisanciers et cyclotouristes. Le développement d'outils numériques, de bornes d'informations touristiques (axe 2) et l'installation d'une statue à réalité augmentée (axe 5) contribueront à améliorer l'expérience des touristes qui trouveront par ailleurs un espace modernisé d'accueil (déménagement de l'OT – axe 4) et un cadre de séjour plus attrayant (espace urbains réaménagés – axe 4). La récente rénovation de l'auberge de jeunesse (action ACV 2018) offre une alternative d'hébergement complémentaire à la découverte de la ville de Saverne et de son offre culturelle plurielle destinée à la fois aux touristes et à la population du territoire.

- Transition énergétique et environnementale :

L'OPAH RU (axe 1) a pour fondement même de placer la rénovation énergétique au coeur de son action. Son effet bénéficiera d'un levier complémentaire à travers le dispositif OSCAR (axe 1) relatif à la très haute performance énergétique, porté par le PETR. Les rénovations et constructions nouvelles (aile nord du château (axe 4), maisons du CD et de la Région (axe 5)) intégreront également les préoccupations environnementales et la recherche de performances énergétiques. Le projet de bâtiment connecté (résidence des Marronniers – axe 1) repose par ailleurs sur des équipements de domotique destinés à optimiser la consommation énergétique.

La dimension environnementale se retrouve dans le projet de transport urbain électrique (axe 3) et de liaison douce (axe 3). Il s'agit d'actions qui viennent compléter des initiatives déjà développées sur Saverne et son territoire (plan vélo, centrales villageoises, aide à l'acquisition de vélos électriques, location bateaux électriques, etc...). Enfin l'aménagement urbain (axe 4) repose sur une logique de végétalisation et de trame verte voire bleue.

- Ville intelligente :

Les actions contribuant à la santé, au bien-être, à la transition énergétique et environnementale positionneront Saverne sur l'échiquier des villes durables mais également connectées : la dimension smart-city s'articulera autour d'actions destinées à compter Saverne parmi les villes intelligentes (wi-fi en centre-ville (axe 5) - bornes d'informations et applications mobiles (axe 2) – domotique (axe 1)).

o Innovation sociale, environnementale, économique et commerciale :

L'innovation sociale repose sur différentes actions parmi lesquelles :

- la résorption de la précarité énergétique à travers l'OPAH RU (axe 1);
- le désenclavement du QPV par un nouveau transport urbain (axe 3) ;
- le maintien de l'autonomie par la création d'un logement de transition (axe 1),
- la promotion de la santé par l'accessibilité à tous les publics d'un parcours inclusif (axe 4).

L'innovation environnementale repose sur les actions relatives à la ville durable développées précédemment.

L'innovation économique se traduit par l'aide à la transmission d'entreprise (axe 2) destinée à pérenniser l'emploi et l'activité économique au coeur de la cité. L'accompagnement à la transition numérique des artisans (axe 2) doit leur offrir davantage de compétitivité, d'attractivité et de visibilité. Le développement d'un cluster fluvestre (axe 2) est destiné à fédérer les synergies existantes autour du canal : il s'agit de soutenir, promouvoir et développer des initiatives dans le domaine touristique et économique (habitat insolite, offre multi-services aux plaisanciers, soutien à la construction de bateaux électriques et, à plus long terme, l'installation d'entreprises en lien avec l'économie fluviale sur l'emprise des terrains de l'actuelle caserne des pompiers).

L'innovation commerciale est recherchée à travers le dispositif boutique à l'essai (axe 2) destiné à tester une offre commerciale nouvelle sur une courte période de façon à vérifier sa rentabilité tout en limitant le risque pour le commerçant ou l'artisan. Par ailleurs, le développement d'une application dédiée aux commerces (axe 2) a pour objectif d'apporter davantage de visibilité et d'attractivité aux commerces de la ville. Enfin, le réaménagement urbain participera à l'innovation commerciale en facilitant l'accès aux commerces (parking route de Paris - axe 3) et en rendant la ville plus attractive (réaménagement des carrefours St Nicolas et route de Paris – axe 4).

❖ Conclusion de la stratégie de redynamisation :

La stratégie de redynamisation du cœur de ville de Saverne comprend quatre axes et actions primordiaux qui ont le potentiel pour exercer un effet levier bénéfique à l'attractivité du cœur de ville.

Cette stratégie comprend en premier lieu la réhabilitation de l'aile nord du Château des Rohan afin d'en faire un lieu d'enseignement supérieur. Monument

emblématique de la Ville situé en plein cœur du centre-ville, sa rénovation apparaît indispensable tant pour le flux supplémentaire qu'une activité d'enseignement en son sein peut générer, que par l'image qu'il renvoie.

Elle consiste en second lieu à traiter la partie basse du centre-ville dans ses dimensions commerciale et habitat. Redensifier en commerces et en habitants ce secteur apparaît prioritaire pour éviter toute contagion des problématiques rencontrées au secteur plus dynamique de la partie supérieure du centre-ville. Les actions visant à rénover les logements et à lutter contre la vacance commerciale sont, à ce titre, essentielles.

Il s'agit en troisième lieu du développement et de la mise en valeur du port de plaisance. Véritable atout touristique et économique, sa pleine connexion au centre-ville par le réaménagement du quai du canal et son extension apparaissent à même d'exercer un effet bénéfique sur l'attractivité de l'intégralité du cœur de ville.

Enfin, cette stratégie comprend en dernier lieu la mise en place d'une offre de transport urbain permettant de désenclaver les quartiers éloignés et de desservir efficacement les commerces et services du cœur de ville. Par les flux supplémentaires qu'il peut générer et l'ambiance créée, ce transport urbain peut permettre de faire changer de dimension au cœur de ville de Saverne.

Article 6. Les dynamiques en cours : mise en œuvre des actions mûres

Bilan de la mise en œuvre des actions mûres :

6.1. Actions mûres engagées, état d'avancement

Axe	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement	Bilan
Axe 1 - Habitat	OPAH-RU	CCPS	47 contacts tous confondus (propriétaires occupants, bailleurs, investisseurs), une vingtaine de logements visités, 12 logements diagnostiqués (rapports des	/

			diagnostics en cours d'élaboration)	
Axe 2 - Economie, commerce	Reprise en régie de l'aire de camping-car	Ville de Saverne	Réalisée	La reprise en régie de l'aire de camping-car a déjà permis d'améliorer la qualité d'accueil du site, créant ainsi les conditions favorables à son développement.
	Investissements 2018 au port de plaisance	Ville de Saverne	Réalisés	L'installation de nouveaux équipements au port de plaisance permet de développer son attractivité et de valoriser cet atout du cœur de ville de Saverne. Cette stratégie de développement doit être poursuivie.
	Recrutement d'un manager de centre-ville	PETR/OT	Le recrutement en juin 2019 du manager de centre-ville doit permettre d'attirer les franchises et d'accompagner les commerçants dans l'adaptation de l'offre à la demande contemporaine.	/
	Appel à projets aile nord du	Ville de Saverne	L'appel à projets n'a pas	/

	Château des Rohan		directement trouvé preneur. L'installation du CNAM dans le cadre de l'AMI « cœur de territoire » est projetée et fait l'objet d'une action en ce sens.	
Axe 3 - Mobilités et connexions	Jalonnement	Ville de Saverne	En cours d'achèvement.	Le nouveau jalonnement est à la fois plus moderne et plus efficace pour orienter le public, notamment en centre-ville.
	Transport urbain	Ville de Saverne	Etude de dimensionnement du transport réalisée.	L'étude réalisée permet d'envisager la mise en place d'un transport urbain à l'horizon 2021. Une action en ce sens est inscrite au plan d'action.
Axe 4 - Formes urbaines	Aménagement du quai du canal et de l'écluse	Ville de Saverne	Choix du maître d'œuvre réalisé. Les travaux interviendront en 2020 et font l'objet d'une action en ce sens.	/
	Aménagement de la Grand'Rue entre la rue du Vieil Hôpital et la rue de la Gare	Ville de Saverne	Travaux réalisés en septembre 2019.	Ce réaménagement permet de prolonger la zone de rencontre et de débiter le réaménagement de la partie

				basse du centre-ville qui constitue une zone fragile prioritaire.
	Aménagement de la rue des Clés	Ville de Saverne	Réalisé	Ce réaménagement a permis de créer une entrée de centre-ville accueillante.
	Aménagement d'un parking à l'ancienne station Fina	Ville de Saverne	Les travaux d'aménagement sont prévus en 2020 et feront l'objet d'une action en ce sens.	/
	Création d'une aire de jeux aquatique	Ville de Saverne	Réalisée	Cette aire offre une activité ludique aux enfants en centre-ville et attire ainsi les familles en cœur de ville.
	Etude SPR	Ville de Saverne	Consultation à venir en 2022.	/
	Déménagement de l'Office de Tourisme aux Récollets	CCPS	Etudes en cours.	/
	Etude pour la réalisation d'une passerelle entre le parc du Château et le port de plaisance	Ville de Saverne	Etude en cours. Le résultat est attendu pour fin 2019.	/
Axe 5 - Equipements et services publics	Travaux à l'auberge de jeunesse	Ville de Saverne	Travaux en cours	Les nouveaux équipements offriront un niveau de service supérieur qui accroît la qualité d'accueil

				du site.
	Bibliothèque 3ème lieu	Ville de Saverne	La tranche 2018 a été réalisée. La tranche 2019 est en cours.	Les investissements réalisés permettent de commencer la modernisation de l'offre existante, élément indispensable pour assurer l'attractivité de cet équipement.
	Réalisation d'un logement de transition aux Marronniers	Département du Bas-Rhin	Le lancement de ce logement de transition est prévu en 2020.	/
	Cinéma : création d'une société publique locale (SPL)	Ville de Saverne	La création d'une SPL pour assurer la gestion du cinéma est prévue à partir de décembre 2020.	/

6.2. Actions mûres non engagées, mais financées

Axe	Action	Maitre d'ouvrage	Avancement
Axe 5 - Équipements et services publics	Création d'une Maison de la Région	Région Grand'Est	Études en cours
Axe 5 - Équipements et services publics	Création d'une Maison du Département comprenant une Maison des Aînés et une Maison du Bien-être (rue du Zornhoff)	Département du Bas-Rhin	Choix du maître d'œuvre réalisé

Article 7. Définition des secteurs d'intervention

7.1. Liste des secteurs d'intervention, identification du centre-ville de la ville principale et justification opérationnelle

Le plan Action Cœur de Ville de Saverne comporte un secteur d'intervention unique qui comprend l'intégralité du centre-ville de Saverne. Il s'étend du carrefour de la route Romaine avec la route de Paris jusqu'à l'hôpital civil d'un côté, et du parc de la Roseraie jusqu'à la rue de l'Orangerie et la rue du Maréchal Joffre de l'autre côté.

Ce secteur ORT unique comprend ainsi en son sein la quasi intégralité des actions prévues au plan d'action global dans le centre-ville de Saverne et le port de plaisance.

Il permet également d'inclure les réflexions sur le « cluster » fluvestre au niveau de la rue de l'Orangerie, le réaménagement du carrefour Saint-Nicolas, la création d'un parking rue du chemin de Fer, ainsi que le traitement de l'entrée de ville au niveau de l'hôpital.

Les rue concernées sont les suivantes : Grand'Rue, Quai du Château, Quai du Canal, Place du Général De Gaulle, Place de l'Eglise, rue Dagobert Fischer, rue du Tribunal, rue des Bosquets, rue Neuve, rue du Cygne, Chemin du Parc, rue de la Grotte, rue des Bains, route de Paris, rue des Murs, rue des Pères, rue des Eglises, rue de la Citerne, rue des Frères, rue des Clous, rue Traversière, Place Monet, rue Poincaré, Quai de l'Ecole, Quai de l'Ecluse, rue du Griffon, impasse des Jardins, rue de l'Oignon, rue de l'Arc, rue du Bœuf, rue du Fer, rue du Feu, rue de la Maille, rue de la Gare, Place de la Gare, Place de l'Ancienne Synagogue, rue de l'Ancienne Synagogue, Passage des Tanneurs, rue du Moulin, Place de l'amitié Franco-Allemande, impasse de la Fontaine, Quai de la Zorn, Rue de la Poste, rue du Vieil Hôpital, rue du Liard, rue de la Côte, rue du Chemin de Fer, rue de la Poste, rue de l'Orangerie, rue Dell, rue du Lohbach, rue du Haut-Barr, impasse de la Roseraie, impasse de l'Ermitage, rue de l'Ermitage rue de la Côte, rue du Maréchal Joffre, rue Saint-Michel, Place Saint-Nicolas, rue des Dragons, Place des Dragons, rue Edmond About, rue de Bouxwiller, rue de Monswiller, Côte de Saverne.

Le périmètre OPAH-RU reste inchangé.

7.2 Carte du secteur d'intervention

Carte du secteur ORT en annexe n°4.

Article 8. Plan d'action prévisionnel global et détaillé

8.1 Plan d'action global (Annexe 2)

Plan d'action global en annexe n°2.

Les éléments financiers figurant dans le plan d'action global ont été estimés, de façon prévisionnelle, par les maitres d'ouvrages et sont des sollicitations financières de leur part. Chaque financeur procédera ensuite au fur et à mesure, opération par opération, à une instruction qui lui est propre.

8.2 Calendrier détaillé du plan d'action

Actions	CALENDRIER
Axe 1 - De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville	
OPAH-RU – volet renouvellement urbain et opération de restauration immobilière : rue de l'Oignon (6 immeubles potentiellement ciblés + 1 terrain appartenant déjà à la ville)	2020 à 2023
Création d'une SEML/SEM commerce et habitat	2020
Aide/Prêt complémentaire ciblé pour déclencher la réalisation des travaux : plateforme d'initiative locale (ou dispositif équivalent)	2020 à 2023
Etude Sites patrimoniaux remarquables (SPR)	2022
Plateforme locale de rénovation et expérimentation rénovation performante OSCAR (2020-2022)	2020 à 2022
Un logement connecté : la résidence des Marronniers - logement de transition - installation de domotiques	- logement de transition opérationnel en 2020 - AMO pour la domotique : 2020 - mise en œuvre de la domotique : 2021
Axe 2 - Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré	
Extension du port de plaisance, équipements et services	2020 à 2022

complémentaires	
Cluster fluvestre : étude de développement/faisabilité puis mise en œuvre	2021
Créer une application Saverne (commerce, tourisme, services)	- AMO : 2020 - consultation : début 2021 - mise en place : 1er semestre 2021
Réalisation d'un support de promotion de l'offre économique et commerciale	2020
Développement d'un outil de gestion des locaux d'entreprises	2020
Accompagnement des artisans à la transition numérique	2021
Accompagnement des futurs cédants et repreneurs d'entreprises artisanales	2022
Boutique à l'essai	2020 à 2022
Taxe sur les vitrines vacantes	mise en place en 2020
Développer une offre d'habitat insolite sur l'eau : appel à projets	lancement de l'appel à projets au cours du 1 ^{er} semestre 2020
Mise en place de bornes d'informations (gare, port de plaisance, écluse, office de tourisme)	- AMO : 2020 - mise en place : 2021
Axe 3 - Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	
Création d'un parking à l'ancienne station Fina	- démolition : fin 2019 - consultation travaux d'aménagement : début 2020 - début des travaux : avril 2020 - fin des travaux : juillet 2020
Mise en place d'un transport urbain	- lancement consultation : début 2020 - mise en place du transport : début 2021

Développement des liaisons cyclables	de 2020 à 2022
Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	
Aménagement du quai du canal et de l'écluse	<ul style="list-style-type: none"> - marché de maîtrise d'œuvre conclu en août 2019 - lancement des marchés de travaux : début 2020 - début des travaux : juillet 2020 - fin des travaux : décembre 2020
Valoriser le site du parking du vieil hôpital et aménager un parking compensatoire	Travaux réalisés au cours du second semestre 2020
Réhabilitation de l'aile nord du Château des Rohan	<ul style="list-style-type: none"> - création de la SEM : 1^{er} semestre 2020 - maîtrise d'œuvre et travaux à compter du 2nd semestre 2020
Déménagement de l'Office de Tourisme aux Récollets	2020
Réaménagement des entrées de ville et du carrefour rue des clés/place Saint-Nicolas	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre : 2021 - travaux : 2022
Création d'un parcours santé au jardin du Cosec	2022
Axe 5 - Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	
Mise en valeur d'un circuit patrimonial : statue à réalité augmentée	1 ^{er} semestre 2020
Création d'une salle de sport de combat et reconstruction/réhabilitation du complexe sportif au Cosec des Dragons	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'œuvre : 2021 - travaux : à partir de 2022
Un espace public connecté : wifi en centre-ville	<ul style="list-style-type: none"> - AMO : 2020 - mise en place : 1^{er} semestre 2021
Création d'un pôle de services publics	2020

Cinéma : création d'une SPL	- délibération sur la création de la SPL : fin 2019 - début effectif de la SPL : décembre 2020
Etude de faisabilité pour la création d'une 3ème salle	2020
Candidature retenue à l'AMI au « cœur des territoires » du CNAM	ouverture de l'antenne du CNAM : septembre 2020

8.3 Plan d'action du secteur ORT (secteur d'intervention 1) et cartographie des projets

Cartographie du plan d'action en annexe n°5.

Article 9. Objectifs et modalités de suivi et d'évaluation des actions

La convention fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation selon les indicateurs développés ci-après.

Par ailleurs, chaque action mise en œuvre comprendra des indicateurs supplémentaires détaillés dans les fiches actions.

Un état d'avancement déclaratif simple, sous forme d'un tableau de bord (actions considérées, état d'avancement (jalons,%), risques identifiés, difficultés rencontrées, mesures d'adaptation proposées, etc..) préparé par le directeur de projet et soumis au référent départemental de l'État, sera produit trimestriellement.

Un rapport d'avancement déclaratif du projet sera réalisé deux ans après l'engagement de la phase de déploiement.

A la fin de la convention, un rapport de réalisation sera produit et validé par le Comité de Projet.

Axe	Indicateurs	Sous-indicateurs	Modalités d'évaluation
Pilotage et mise en œuvre de la convention	Pilotage	Respect des objectifs et orientations fixées Nombre des modifications du Projet	Comparatif Objectif / Résultat

		Fréquence du suivi	
	Mise en œuvre du projet	Nombre d'opérations abouties Respect des délais Respect du budget Rapports d'évaluation	Comparatif Objectif / Résultat
Attractivité et confort de l'habitat	Offre quantitative	Nombre de logements par typologie à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville Nombre de réhabilitations de logements par typologie à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville Nombre de logements construits par typologie à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville Taux de vacance des logements à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre	Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
	Diversité de l'offre (permettant un parcours résidentiel complet et mixité sociale)	Diversité taille des logements proposés à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville Diversité accession / location de la ville-centre et du coeur de ville Diversité occupation sociale à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville	Comparatif ville centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
	Salubrité des logements	Taux d'insalubrité à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Nombre de logements ayant fait l'objet d'une aide ANAH à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville	Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat

	Attractivité de l'offre	Evolution du prix moyen des logements et du foncier à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville Taux de rotation à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville	Comparatif ville centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
	Animation et structuration de l'offre	Dynamique de quartier (associations de quartier, etc.) : nombre d'associations, nombre d'évènements du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Initiatives mises en place pour l'accueil de nouveaux habitants Retours qualitatifs sur la qualité de l'habitat	Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
Développement économique et commercial	Offre quantitative	Nombre de m ² d'activités à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Taux de vacance des locaux d'activité à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Nombre de m ² de commerces et Nombre de commerces à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Taux de vacance commercial à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Taux de chômage du coeur de ville/reste de	Comparatif moyenne nationale/ bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat

		la ville-centre et moyenne nationale Taux de pauvreté du coeur de ville/reste de la ville-centre et moyenne nationale	
	Diversité de l'offre	Diversité de l'offre (types d'offre économique et commerciale – physique/numérique, grande distribution/grands magasins/commerces de proximité - et de secteurs – alimentaire, équipements de la maison, loisirs, culture et multimédia, habillement du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Diversité de la surface des commerces (grandes surfaces, moyennes surfaces, grands magasins et commerces de proximité) du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Diversité des enseignes (commerces locaux et franchises nationales et internationales) du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville	Comparatif ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
	Santé économique	Durée d'installation des commerces à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Nombre de reprises-transmissions dans commerces (données	Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat

		CCI) à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Ressources fiscales perçues à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville	
	Adéquation de l'offre immobilière aux besoins des locaux économiques	Nombre de commerces ayant fait l'objet de mesures de remembrement à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Evolution du prix à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville	Comparatif ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
	Animation et structuration de l'offre	Événements commerciaux organisés (foire, marché, fêtes locales, etc.) à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Evolution de la structuration des entreprises (associations, etc.) à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Retours qualitatifs sur la qualité commerciale et économique des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)	Comparatif ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat
Accessibilité, mobilité et connexions	Mobilités et connexions	Taux de motorisation à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Taux de déplacements doux à l'échelle du périmètre	Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat

		<p>d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville</p> <p>Nombre d'intermodalités à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville</p> <p>Actions mises en œuvre en faveur des modes de partage des mobilités</p> <p>Mode de desserte des points d'attractivité majeurs</p>	
	Stationnement	<p>Nombre de places de stationnement et taux d'occupation à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p> <p>Evolution de la politique tarifaire à l'échelle de la ville-centre et du coeur de ville</p>	<p>Comparatif ville-centre/ coeur de ville</p> <p>Comparatif Avant / Après</p> <p>Comparatif Objectif / Résultat</p>
	Accessibilités	<p>Mode de desserte des points d'attractivité majeurs</p> <p>Taux d'accessibilité des équipements publics pour les personnes à mobilité réduite à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p> <p>Taux d'accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p> <p>Taux d'accessibilité des commerces pour les personnes à mobilité réduite à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p>	<p>Comparatif Avant / Après</p> <p>Comparatif Objectif / Résultat</p>

<p>Mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public et du patrimoine</p>	<p>Mise en valeur des formes urbaines, des paysages et du patrimoine</p>	<p>Densité à l'échelle de la ville et des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Nombre d'arrêtés de périls à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Nombre de bâtis en état d'abandon ou de ruine à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville) Pourcentage de la surface de plancher (ou espace extérieur, par exemple verger ou espace public) réhabilitée ou reconvertie par rapport aux surfaces existantes. Nombre de sites ouverts au public, signalés ou mis en valeur à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Nombre et types d'opérations réalisées sur les formes urbaines ou sur les bâtis patrimoniaux du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville Retours qualitatifs sur la qualité urbaine, des paysages et du patrimoine</p>	<p>Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville Comparatif Avant / Après Comparatif Objectif / Résultat</p>
---------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Mise en valeur de l'espace public	<p>Nombre et types réalisées sur les espaces publics à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville</p> <p>Degré de satisfaction des services techniques en charge de la propreté et de la sécurité</p> <p>Retours qualitatifs sur la qualité des espaces publics</p>	<p>Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville</p> <p>Comparatif Avant / Après</p> <p>Comparatif Objectif / Résultat</p>
Accès aux équipements et services publics	Qualité des équipements proposés	<p>Niveau d'efficience des réseaux à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville</p> <p>Taux de raccordement à l'échelle du périmètre d'étude, de la ville-centre et du coeur de ville</p> <p>Nombre d'équipements et de services publics proposés à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p>	<p>Comparatif bassin de vie/ ville-centre/ coeur de ville</p> <p>Comparatif Avant / Après</p> <p>Comparatif Objectif / Résultat</p>
	Usage des équipements et services	<p>Retours qualitatifs sur la qualité des services publics</p> <p>Fréquentation des services publics à l'échelle des secteurs prioritaires de l'ORT (coeur de ville)</p>	<p>Comparatif Avant / Après</p> <p>Comparatif Objectif / Résultat</p>

Avenant signé à....., le.....

Le Maire de la Commune de Saverne	Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne	L'Etat représenté par Le secrétaire général du Bas-Rhin
Stéphane LEYENBERGER	Dominique MULLER	Yves SEGUY
La Caisse des dépôts et consignations	Le Président du Conseil Départemental Par délégation de l'ANAH	Le groupe Action Logement
Patrick FRANCOIS	Frédéric BIERRY	Caroline MACE
Le Président de la Région Grand'Est	L'Agence Régionale de Santé	Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin
Jean ROTTNER	Adeline JENNER	Frédéric BIERRY
Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurometropole	Le Président de la Chambre de Métiers d'Alsace	Le Président du PETR
Jean-Luc HEIMBURGER	Représenté par Serge SCHALCK	Stéphane LEYENBERGER
Le Président des Vitrines de Saverne	Voies navigables de France	Le CNAM
Arsène MEYER	Marie-Céline MASSON	Jean-Claude BOULY

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Plan d'action global

Annexe 3 – Plan OPAH-RU

Annexe 4 – Secteur ORT

Annexe 5 – Cartographie du plan d'action